



**Centre de Gestion
de la Fonction
Publique Territoriale**
HÉRAULT

Extrait du registre des délibérations
du Centre de gestion de la fonction
publique territoriale de l'Hérault

2024-D-070

Convoqué le 5 décembre 2024, le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault s'est réuni au Domaine de Bayssan à Béziers, le 13 décembre 2024 à 8h30.

Présents : Philippe VIDAL, Philippe DOUTREMEPUICH, Frantz DENAT, René VERDEIL, Séverine SAUR, Marc ROUVIER, Béatrice FERNANDO, Jean BLANQUEFORT, Yves ROBIN, Sylvie TOLUAFE, Jean-François GUIBBERT.

Absents ayant voté par procuration en application du 3^{ème} alinéa de l'article 25 du décret du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion : Pierre MATHIEU, Myriam GAIRAUD, Emilie CABELLO, André ARROUCHE.

Objet : Autorisation d'ester en justice dans le contentieux GAUTRAND.

Le Conseil d'administration du Centre gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault (CDG34),

VU décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion, notamment les articles 27 et 28 ;

VU la délibération n°2020-D-032 du CDG34 portant délégations au Président ;

CONSIDERANT

Dans la continuité des recours gracieux formulés par Monsieur Pierre GAUTRAND, ce dernier a déposé une nouvelle requête introductive d'instance auprès du Tribunal administratif de Montpellier le 13 novembre dernier. Il conteste le refus du CDG34 d'appliquer ses cotisations et contributions retraites sur la base du traitement indiciaire de son emploi fonctionnel.

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, d'autoriser le Président à représenter l'établissement dans le cadre de la présente affaire.

Fait à Montpellier,

Le 18/12/2024.

Le président du CDG 34,

Philippe VIDAL

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat le 18/12/2024 et de sa publication le 18/12/2024.